

ARRETE DU MAIRE DETERMINANT LE TERRITOIRE DE LA SECTION DU CHASSIN ET LA LISTE DES MEMBRES DE LA SECTION

Le Maire de St Germain Laval (Loire),
Vu les articles L 2411-1 à L 2411-16 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les sections de communes modifiés par la loi n°2013-428 du 27 mai 2013,
Vu la demande conjointe du 15 mai 2019 de M. Florian FERRET et Mme Chloé REGNY souhaitant faire l'acquisition de la parcelle cadastrée section A 440 au lieu dit « Le Chassin », appartenant à la section commune de « Le Chassin »,

Vu la délibération n°53/19 du Conseil Municipal du 18 juin 2019 relative à l'accord pour engager le projet de vente du bien cadastré A 440 « Le Chassin » à M. Florian FERRET et Mme Chloé REGNY,

Considérant la nécessité de déterminer le territoire de la section de commune de « Le Chassin »,

Considérant la nécessité de consulter des membres de la section de commune de « Le Chassin ».

ARRETE

Article 1 : En l'absence d'actes constitutifs de la section de « Le Chassin », le territoire de la section de « Le Chassin » est défini de façon cadastrale et comprend les parcelles cadastrées section A numéros : 466-467-468-469-470-471-472-463-462-461-954-956-958-952-464-465-456-457-950-455-719-720-714-715-716-717-718-711-712-713-947-453-452-451-450-945-448-943-432-1058-445-436-431-437-937-939-941-423-424-430-429-438-439-935-933-931-414-1204-427-428-929-398-397-396-1200-393-395-394-425-1036-964-967-405-404-403-969-971-402-418-440.

Article 2 : En référence aux parcelles citées à l'article 1, la liste des membres de la section de « Le Chassin », soit la liste des habitants ayant domicile réel et fixe sur son territoire est arrêtée de la façon suivante :

- * M. ANTONIO Luis, 2184 Route de Roanne SAINT GERMAIN LAVAL
- * Mme ANTONIO Christelle, 2184 Route de Roanne SAINT GERMAIN LAVAL
- * M. CHAVANNE Jean-Paul, 75 Chemin du Chassin SAINT GERMAIN LAVAL
- * Mme CHAVANNE Pascale, 75 Chemin du Chassin SAINT GERMAIN LAVAL
- * M. CHAVANNE Mikaël, 1420 Route de Roanne SAINT GERMAIN LAVAL
- * Mme CHAVANNE Josiane, 1420 Route de Roanne SAINT GERMAIN LAVAL
- * M. DURY Christophe, 89 Chemin du Chassin SAINT GERMAIN LAVAL
- * Mme DURY Laëtitia, 89 Chemin du Chassin SAINT GERMAIN LAVAL
- * M. FECHE Gérard, 115 Chemin du Chassin SAINT GERMAIN LAVAL
- * M. FECHE Léon, 115 Chemin du Chassin SAINT GERMAIN LAVAL

Article 3 : Chaque membre de la section de « Le Chassin » sera destinataire d'un exemplaire de cet arrêté.

Article 4 : Le Maire de Saint Germain Laval est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en Mairie et sur le territoire de la section et transmis à M. le Sous-préfet de Roanne pour contrôle de légalité.

A SAINT GERMAIN LAVAL, le 18 juillet 2019.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202301-20190718-ArrBSectChassin-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/07/2019

Publication : 26/07/2019

Pour le Maire, l'Adjoint délégué
Jean Claude RAYMOND

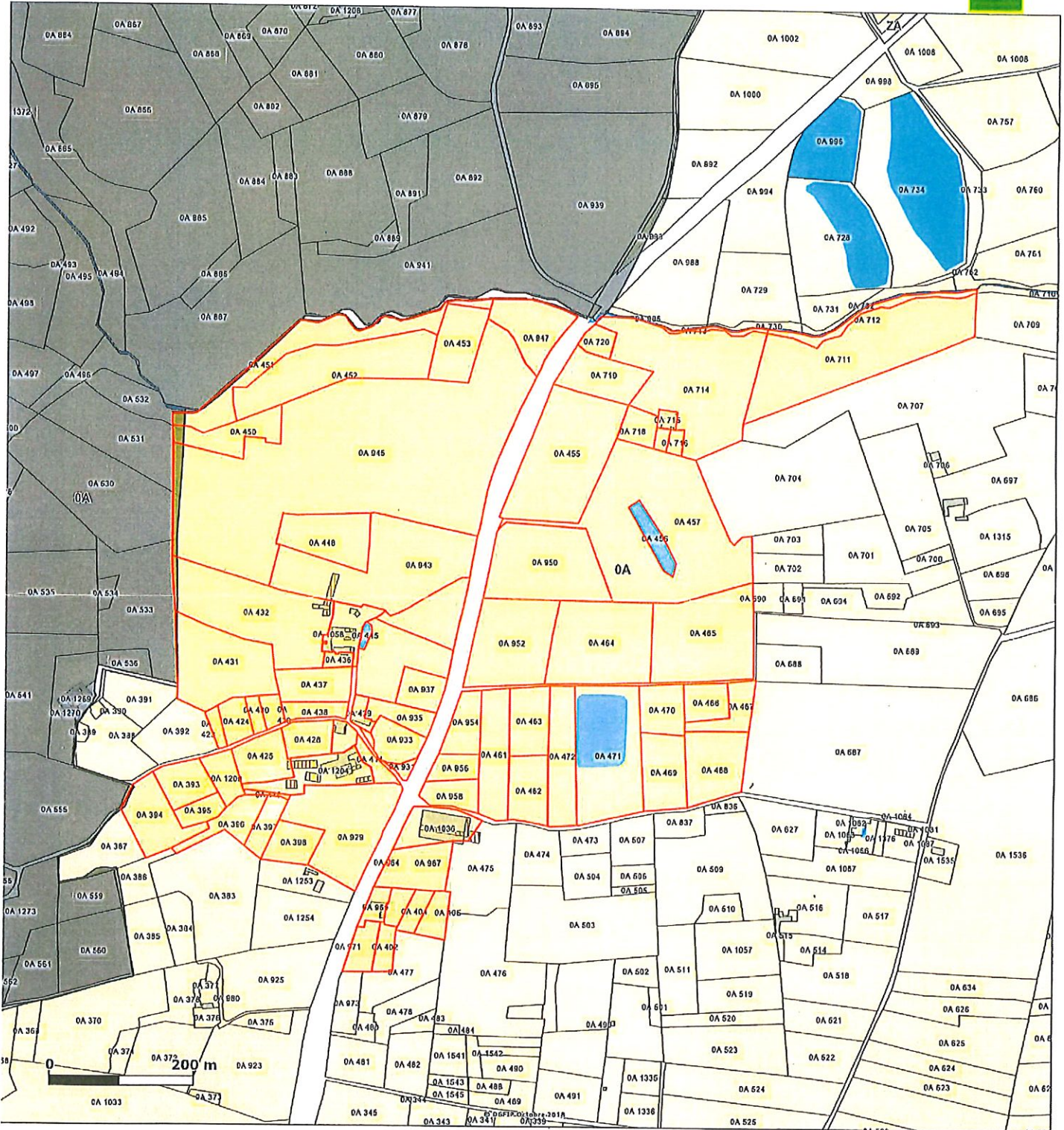


Alain BERAUD.

COMMUNE DE SAINT GERMAIN LAVAL -42260- Lieu-dit "Le Chassin"



GéoLoire42
Date de création: 18/08/2019



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202301-20190718-ArrBSectChassin-Arr

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/07/2019

Publication : 26/07/2019

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,
Jean Claude RAYMOND

